



Qui hérite de moi ou sa concubine

Par **Fantomette88**, le 10/12/2014 à 15:45

Bonjour,

Mon père est décédé l'année dernière. Je suis fille unique et seule héritière. Mon père avait investi dans un mobil-home dans le sud de la France en 2007, qu'il avait financé avec ses propres fonds. La facture d'achat a été établie à son nom et celui de sa concubine. Celle-ci estime avoir droit à la moitié du bien. A-t-elle raison? Dois-je voir un notaire et dans quel but? Merci pour vos réponses en retour.

Par **BBrecht37**, le 10/12/2014 à 15:50

Bonjour,

Dans la mesure où le nom de la concubine de votre père figure déjà sur l'acte d'achat, elle est déjà propriétaire de la moitié du bien en question.

Cordialement,

Par **janus2fr**, le 10/12/2014 à 16:41

Bonjour,

La concubine n'hérite pas de votre père, mais comme le fait remarquer BBrecht37, elle est propriétaire de la moitié de ce mobile-home depuis le début (facture aux 2 noms). Vous héritez donc de la part de votre père et sa concubine garde sa part.

Par **domat**, le 10/12/2014 à 19:41

je rajouterais que c'était la volonté de votre père d'acheter ce bien à deux même si c'est votre seul père qui en financé l'acquisition.

Par **Fantomette88**, le 11/12/2014 à 09:00

Bonjour, en fait, la facture a été établie à Mr et Mme S..., alors que mon père n'était pas marié, et non à Mr S... & Mme T... Est-ce que sa concubine peut quand même prétendre à sa part et se revendiquer être la Mme S... dont il est question dans l'intitulé de la facture?

Par **domat**, le **11/12/2014 à 09:04**

bjr,
est-ce que madame S est son nom de famille de la concubine ou le nom de votre père.
si c'est le nom de votre père, la concubine n'est pas propriétaire du bien.
cdt

Par **Fantomette88**, le **11/12/2014 à 09:07**

Merci. C'est le nom de mon père, son nom à elle n'est pas mentionné, mais comme c'est libellé Mr et Mme, je me demandais si elle pouvait s'estimer être cette Mme au bout de 15 ans de concubinage, même sans être mariés?

Par **janus2fr**, le **11/12/2014 à 16:31**

[citation]Bonjour, en fait, la facture a été établie à Mr et Mme S..., alors que mon père n'était pas marié, et non à Mr S... & Mme T... [/citation]

Ce n'est pas ce que vous disiez dans le premier message !

[citation]La facture d'achat a été établie à son nom et celui de sa concubine. [/citation]

Si la concubine n'est pas Mme S, elle ne peut revendiquer aucune propriété.

Par **Fantomette88**, le **11/12/2014 à 16:38**

ok merci pour ces infos bien utiles.